

Séance du 24 octobre 2024

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 24 Octobre 2024 à 20 h 00 sous la présidence du Maire, M Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M. Barraut Frédéric, M. Mérite Christian, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, M. Brun Stéphane, Mme Turlot Pauline, Mme Plouvier Lysiane, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie.

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à Mme Donguy Anne-Laure
Mme Guillemenet Sabrina qui a donné pouvoir à Mme Marchand Annie

Secrétaire de séance : M. MERITE Christian.

ORDRE DU JOUR SUPPLETIF

Un ordre du jour supplétif est proposé par le maire concernant deux délibérations. Le conseil valide cette proposition, à savoir :

Avis sur le projet d'extension, au profit du Grand Chalon, du "Parc sportif et écologique Fressinet sur la commune de Saint Rémy,

Après avoir entendu l'exposé du maire cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 11 heures.

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Il est à noter une coquille sur la tarification de l'accueil collectif des mineurs de 11 à 17 ans qui n'est pas concernée par l'augmentation des 3%

Cet état de fait a été pris en compte dans la rédaction de la délibération concordante.

2 - DELIBERATIONS.

2.1 Affouages 2024/2025

Le conseil décide de poursuivre le programme d'affouages des années précédentes et fixe les tarifs comme suit.

Pour la parcelle n°4 située en queue de l'étang le prix du moule à 7euro au vu du nettoyage des lots Pour la parcelle n°13 située route se St Christophe le prix du moule est également fixé à 7 euros en considération de la préparation des lieux pour la future coupe de peupliers.

Les inscriptions seront closes le samedi 30 novembre et le tirage au sort aura lieu le vendredi 13 décembre à 18h, salle du conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.2 Commission communication

Mr Laurenceau rend compte des travaux de la commission qui propose de maintenir le tarif des encarts publicitaires dans la future édition du bulletin municipal de 2025 à savoir :

8ième page	50 euros
6ième page	65 euros
1/4 page	95 euros
1/2 page	185 euros

Le conseil suivant l'avis de la commission adopte cette tarification à l'unanimité des présents et représentés

2.3 Création d'un poste agent d'agent technique territorial

Pour faire suite à l'obligation de remplacement immédiat d'un agent contractuel, au regard de la législation imposée aux collectivités territoriales, le maire propose, en vue d'un futur recrutement, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 11 heures.

Le conseil émet un avis favorable à la proposition et adopte cette délibération supplétive à l'unanimité des présents et représentés.

3 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le maire rappelle que la réforme de la protection sociale dans la fonction publique territoriale place la couverture des risques de santé et prévoyance au premier plan de la responsabilité des employeurs territoriaux.

La loi introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre à partir de 1^{er} janvier 2025 un contrat collectif à adhésion obligatoire qui doit prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques incapacité temporaire de travail et invalidité à hauteur de 90% minimum de la rémunération annuelle nette avec une participation des employeurs fixée à hauteur minimum de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base obligatoire.

Lors de la séance du 8 février le conseil avait donné mandat au centre de gestion pour mener à bien une mise en concurrence auprès des assureurs compétents en matière de protection.

Le centre de gestion vient de communiquer les caractéristiques du contrat collectif de l'assureur retenu TERRITORIA MUTUELLE.

A la lecture des niveaux de garanties il est proposé au conseil de retenir un maintien de revenu net de 95% en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité avec un taux de cotisation de 1,51% du revenu brut des agents.

La part employeur annuelle pour 7 agents s'élève à 1150 € Le conseil donne un avis favorable à cette proposition qui devra être validée par le comité social du centre de gestion avant la prise de délibération définitive.

Pour ce qui concerne la couverture du risque santé (mutuelle) celui-ci deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2026 pour les agents non couverts actuellement.

4 - COMPTES RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

4.1 Conseil communautaire du Grand Chalon

Mr le maire rend compte de cette réunion du 26 septembre salle Marcel Sembat à Chalon qui a délibéré sur 51 rapports à l'ordre du jour dont 23 avec présentation comme le rapport 5 qui concernait les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur l'évaluation de la politique d'accueil du jeune enfant (moins de 3 ans).

Le rapport 6 portait sur les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le périmètre de l'agglomération.

20 rapports ont été approuvés à l'unanimité 1 à la majorité et 2 concernaient une prise d'acte. Les 28 rapports sans présentation ont été approuvés à l'unanimité.

4.2 Démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Les collectivités sont confrontées à des risques de toute nature qui peuvent avoir des conséquences graves pour leurs populations. Si dans certains cas la responsabilité de incombe à l'Etat, les communes, au plus près du terrain doivent être préparées à accompagner leurs administrés.

Pour cela la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004 a créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du PCS. Plus tard la loi MATRAS de novembre 2021a rendu obligatoire l'élaboration du PCS pour les communes exposées à des risques majeurs ou dotées de plans de prévention des risques spécifiques.

La commune de Lans n'est pas concernée par cette obligation mais un plan communal de sauvegarde a été créé il y a une dizaine d'années et sa mise à jour s'avère nécessaire afin de le rendre homogène avec ceux des communes voisines

Il est donc proposé au conseil de prendre acte du lancement de la procédure avec la désignation des membres du comité de pilotage à prévoir dans les semaines prochaines.

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde du Grand Chalon dans sa rédaction à venir devra intégrer la totalité des plans communaux

4.3 Abords scolaires

Mr Brun rend compte de cette réunion du 16 octobre lors de laquelle la commission à confirmer les travaux situés à l'arrière des bâtiments dans un premier temps.

Suite à la réception d'un devis la pergola a été commandée et son implantation est prévue le long du plateau de sports L'installation de petits mobiliers est évoquée.

Des aménagements sont prévus notamment sur la partie enherbée comme la plantation d'un bosquet en bout de terrain ainsi que des arbustes pour la pergola.

L'installation d'une cabane à outils est envisagée.

La construction de carrés potagers près de la maternelle est prévue après validation par les enseignantes

Le devis de réfection du plateau de sports n'a toujours pas été reçu.

Pour la rénovation énergétique globale du bâtiment scolaire il serait souhaitable que le conseil municipal se positionne sur l'opportunité de lancer le projet d'ici la fin du mandat en cours

4.4 Recherche médicale

Mme Marchand fait le compte rendu de la table ronde organisée par le département le 10 octobre relative à la médecine hospitalière et ses relations avec la médecine de ville. Lors de cette journée un médecin de l'hôpital a créé une association dont le but était l'acquisition d'un microscope très performant sous couvert de ses recherches et qui fait gagner un temps considérable dans la communication des résultats d'analyses Avec la participation financière

du département celle-ci a été possible pour le centre hospitalier de Chalon, les hôpitaux de Mâcon et de Dijon ayant par la suite fait la même acquisition.

Dans le cadre du groupe de santé des 5 communes une demande d'implantation d'une antenne du centre départemental de santé sur le secteur a été adressée au président du conseil départemental. Dossier en cours.

La poursuite des rencontres avec les professionnels de santé est d'actualité et deux soirées thématiques sont prévues le 04 février à Lans et le 06 mai à Oslon.

4.5 Comité territorial de la Bresse Chalonnaise (SYDESL)

Lors de cette assemblée générale du 30 septembre à St Cyr les missions du Sydesl ont été présentées avec la gestion de sa compétence sur 564 communes du département dont 515 rurales pour un budget de 50M€ et un effectif de 44 personnes.

Pour la mobilité durable une augmentation drastique du besoin de bornes de recharges électrique est nécessaire avec 400 bornes à installer dans un avenir proche pour le compte du département hors les 51 communes du Grand Chalon.

Pour ce qui concerne Lans l'enfouissement des réseaux Grande Rue et Route de St Christophe est programmé. Les études sont prévues en 2025 et les travaux devraient débuter en 2026.

4.6 Entente intercommunale jeunesse famille.

Mme Marchand et Mr Laurenceau font le compte rendu de cette réunion du 10 octobre à Saint Marcel avec 4 points à l'ordre du jour.

On constate une augmentation des coûts en raison notamment de la hausse des dépenses liées aux produits alimentaires, aux prestations de services (interventions et sorties) et aux transports collectifs. La fréquentation des structures est en hausse sensible chez les 3-11ans et en diminution chez les 11-17 ans.

Un calendrier de réunions a été établi et un groupe de travail sur la tarification est à formaliser.

La priorité donnée aux familles de Saint Marcel pour les inscriptions une semaine avant les autres communes est considérée comme anormale par les élus des communes de Lans et Oslon et la commune de Châtenoy en Bresse a proposé que la liste des enfants refoulés suite à ce décalage soit partagée afin de pouvoir rediriger les familles vers des solutions alternatives.

Une formation relative au nouveau portail famille pourra être dispensée lors de rendez-vous individuels et également par le dispositif inclusion numérique du Grand Chalon qui organisera des sessions similaires les 13 et 14 novembre à Lans et Châtenoy en Bresse.

4.7 Réunion Bâtiments et voirie

Mr Brun fait le compte rendu de cette réunion du 8 octobre qui a abordé la possible installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux dans le respect des différentes réglementations financières et calendaires.

Pour ce qui concerne l'autorisation pour la pose des panneaux sur le préau des écoles la commission de sécurité du en sous-préfecture a émis un avis défavorable au vu des pièces manquantes au dossier.

Un chiffrage sera demandé pour une deuxième installation de cuves de récupération d'eau de pluie aux ateliers

Le démoussage de la toiture de la salle René Beudet est envisagé. Des devis seront demandés.

Logement communal : la commission propose une légère rénovation des lieux qui pourraient être mis à disposition des associations ou affectés aux archives et comme locaux de stockage ou bien de logement d'urgence.

Il est demandé au conseil de réfléchir à la destination de ce logement.

L'entretien et la rénovation des chemin piétons existants est à prévoir avec la possibilité de pose d'enrobés ou similaires. La création de nouveaux chemins piétonniers est à envisager.

Un programme d'entretien de fossés en divers lieux de la commune est proposé.

Le début des travaux de réfection de voirie rue de la Farge est à définir en fonction de l'option retenue pour la sécurisation du carrefour avec la rue de l'Etang du Coin.

L'entretien courant de la voirie est à réaliser.

La réalisation de bateaux est à recenser sur les trottoirs route de St Christophe.

Un devis sera demandé pour la réalisation de la signalisation horizontale sur la voirie communale en 2025.

5- QUESTIONS DIVERSES

Le remplacement d'un agent administratif sur le départ est à prévoir avec la proposition de création d'un poste de 22,5 heures hebdomadaires Le conseil donne son accord de principe Une annonce de recrutement sera donc à publier

La remise du premier prix collectif départemental de la Citoyenneté pour les scolaires ayant travaillé sur l'histoire de Terence Ridout s'est déroulée le 5 octobre à Montceau les Mines Des remarques concernant le déroulement de cette cérémonie' mais également les récompenses pour les prix collectifs ont été émises auprès des organisateurs.

Dans le cadre de l'opération zéro déchets en périscolaire un composteur sera installé à proximité du restaurant début novembre. Une formation des personnels de l'association et des agents communaux est prévue.

Lors de la soirée des Contes Givrés du 7 octobre une soixantaine de personnes étaient présentes. Cette année les élèves du collège de Givry n'ont pas pu se déplacer faute de bus.

Lors de la conférence du 14 octobre à Dracy Le Fort les élus départementaux ont fait le bilan des actions menées en 2024 et ont confirmé l'appel à projets pour 2025 en direction des communes et des intercommunalités.

Les services de la collecte des ordures ménagères rappellent la nécessité de bien sortir les bacs la veille au soir du ramassage.

Une prise de contact avec la direction d'Emplois Services a eu lieu le 22 octobre dans les locaux de l'association à Chalon.

Lors de la réunion de préparation de la fête 2025 du 10 octobre 6 associations étaient présentes Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration Deux dates sont retenues le 24 mai pour les jeux et le repas et le pour la brocante.

La signature du compromis de vente en vue de l'acquisition du terrain Terret a eu lieu ce jour 24 octobre.

La commission de sécurité pour la salle polyvalente René BEAUDET est programmée le 04 décembre à 15 h.

Lors d'un rendez-vous en mairie sollicité par Mr Lapostolle il a souhaité pouvoir échanger sur la situation écologique de la planète avec les membres du conseil municipal. Mr le Député de la circonscription propose de rencontrer la municipalité.

Les travaux d'application de la fresque murale du local associatif sont en cours.

Le maire confirme que suite aux travaux de réfection de la voirie RD123 la signalisation horizontale (bande axiale au sol) dans l'agglomération n'est pas prise en charge par le département.

La mise à disposition, au profit des associations, d'un deuxième container actuellement occupé par du matériel communal sera prochainement effective.

Pour la distribution des colis du 8 décembre le renforcement de l'équipe CCAS par des membres du conseil est souhaité.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 décembre 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.